

Dans le domaine de la parfumerie, l'*Iris Germanica* L. et l'*Iris Florentina* L., qui est une variété du premier, font partie des trois espèces principalement employées (avec l'*Iris pallida* Lamk.). Particulièrement recherché, le parfum de l'iris provient de son rhizome, dont l'odeur agréable se développe après une longue dessiccation. Sa senteur rappelle alors celle de la violette. La bonne odeur du rhizome de l'iris apparaît chez beaucoup de botanistes de la Renaissance, mais Leonhart Fuchs dans le *De Historia stirpium* (1542), précise que son parfum rappelle celui des violettes pourpres, probablement les violettes de Mars (actuellement *Viola odorata* L.).

Si l'*Iris Germanica* L. et l'*Iris Florentina* sont très appréciés en parfumerie, d'autres iris sont qualifiés d'odoriférants au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans les *Discorsi* (1568), Mattioli décrit une espèce d'iris sauvage dont la racine est inodore, tandis que ses fleurs sentent l'abricot. Dans le *Pinax* (1623) de Bauhin, la senteur de ce végétal apparaît puisqu'il se trouve dans la catégorie *Iris angustifolia*, et sous-catégorie *iris angustifolia prunum redolens major*.

Certains botanistes, tels que Pierre Pena dans le *Nova stirpium adversaria* (1576) et John Gerard dans *The Herball* (1597), contestent le discours de Mattioli sur cette plante. Seulement, il est question d'une racine qui ne sent pas l'abricot, et non pas des fleurs. Il n'est pas certain que les différents botanistes parlent effectivement de la même plante, néanmoins, Mattioli est contesté sur un élément qu'il n'a vraisemblablement pas écrit.

Ainsi, l'odeur d'un végétal peut être déterminante, jusqu'à devenir parfois un véritable objet de controverses.